

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 27 mai 2016

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3970-2016.

Cause tarifaire 2016-2017 de Gaz Métro.

**Sujets et budget de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) au « Groupe 2 » du présent dossier (sujets identifiés dans la décision procédurale D-2016-072, parag. 14).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) quant aux sujets « Groupe 2 » du présent dossier (sujets identifiés dans la décision procédurale D-2016-072, parag. 14).

*Note : nous avons déjà déposé le budget et la liste des sujets que nous envisagions de traiter au « Groupe 1 » dans nos pièces C-SÉ-AQLPA-0002 et C-SÉ-AQLPA-0003.*

Quant à ce second groupe de sujets, SÉ-AQLPA traiteront notamment des aspects suivants :

- **LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE (5 ANS) DES INVESTISSEMENTS (B-0037, GAZ METRO-5, DOC. 1)**

Nous soumettrons des recommandations sur la planification pluriannuelle (5 ans) des investissements en continuité de nos représentations des années antérieures sur ce sujet.

En premier lieu, nous aborderons les investissements ne générant pas de revenus supplémentaires dont ceux visant à assurer la pérennité du réseau de Gaz Métro (« investissements visant à gérer les risques ») et à améliorer le service existant, le tout dans une perspective d'équité intergénérationnelle. Il est possible que nous proposons un réaménagement des catégories de ces investissements énoncées par Gaz Métro ceci dans le but de les simplifier et de mieux les adapter aux considérations réglementaires devant la Régie de l'énergie. Nous viserons également à maximiser la qualité des liens entre la planification de ces investissements et la politique d'entretien préventif de Gaz Métro.

En ce qui a trait à la planification des investissements générant des revenus additionnels (développement du réseau), nous constatons que Gaz Métro adopte une approche planificatrice plus conservatrice, se limitant aux seuls projets déjà explicitement autorisés. Cette attitude conservatrice de Gaz Métro s'écarte de celle plus anticipatrice que l'on constate quant aux autres parties de sa planification (investissements en amélioration, etc.). Ainsi, nous comprenons et approuvons que Gaz Métro ait inscrit, dans sa planification de 5 ans, à titre indicatif, un projet qui demeure incertain et pourrait même peut-être être évité (Estrie-Waterloo, voir **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3970-2016, Pièce B-0037, Gaz Métro-5 Doc. 1, pp. 17-18). Toutefois, nous ne comprenons pas que, selon la même logique, Gaz Métro n'ait inscrit aucun autre nouveau projet de biométhanisation que celui déjà autorisé à Saint-Hyacinthe, malgré les discussions en cours et qui pourraient se concrétiser à l'intérieur des 5 ans de la planification (**GAZ MÉTRO**, Dossier R-3970-2016, Pièce B-0037, Gaz Métro-5 Doc. 1, pp. 20-21). Ces développements ne sont d'ailleurs qu'évoqués que vaguement au Plan d'approvisionnement faisant partie du premier groupe de sujets au présent dossier (**GAZ MÉTRO**, Dossier R-3970-2016, Pièce B-0010, Gaz Métro-2 Doc. 1, p. 78, lignes 7-8)

Enfin, nous favoriserons une stratégie permettant à Gaz Métro d'optimiser ses interventions, en combinant des investissements appartenant à plusieurs catégories au sein d'un même Projet, comme Hydro-Québec TransÉnergie le fait déjà.

La planification des investissements devrait par ailleurs être coordonnée non seulement avec la politique d'entretien préventif de Gaz Métro (mentionnée plus haut) mais également avec sa stratégie tarifaire, notamment en ce qui a trait à l'incitation des clients à adhérer au service interruptible et aussi, plus globalement, avec la stratégie d'approvisionnement en outils de transport et d'équilibrage.

- **LE RETOUR A UNE METHODE DE CONTREPARTIE « PARTIELLE » DE LA NORMALISATION DES REVENUS, AFIN DE CONTRER L'EFFRITEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE INTERRUPTIBLE (B-0075, GAZ METRO-8, DOC. 22)**

L'effritement actuel de l'adhésion au service interruptible (qui a diminuée des deux-tiers de 2012 à 2016) n'est pas souhaitable du point de vue du développement durable. Un effritement de l'adhésion à ce service accroît en effet le besoin en investissements supplémentaires pour couvrir la pointe hivernale ainsi que le besoin d'achats d'approvisionnements en équilibre.

SÉ-AQLPA sont donc en principe favorables avec le retour, proposé par Gaz Métro, à une méthode de contrepartie « partielle » de la normalisation des revenus, ce qui aidera à contrer l'effritement de l'adhésion au service interruptible. Nous examinerons les modalités de la proposition de Gaz Métro et proposerons, au besoin, de l'améliorer afin de mieux atteindre cet important objectif.

- **LE CODE DE CONDUITE DU DISTRIBUTEUR REGISSANT LES TRANSACTIONS ENTRE APPARENTEES DU GROUPE CORPORATIF (B-0074, GAZ METRO-8, DOC. 20)**

SÉ-AQLPA avaient soumis des représentations antérieurement visant à améliorer la formulation du Code de conduite de Gaz Métro, notamment afin de traiter avec la même importance le souci de ne pas favoriser indûment le service non réglementé comme le service réglementé.

Nous effectuerons le suivi de nos représentations antérieures dans la version du Code déposée en preuve au présent dossier.

- **L'EVOLUTION NDES DEPENSES D'EXPLOITATION DANS UN CONTEXTE PARAMETRIQUE D'ALLEGEMENT REGLEMENTAIRE – PREOCCUPATION QUANT A L'ENTRETIEN PREVENTIF ET AUX DEPENSES A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL (B-0066, GAZ METRO-8, DOC. 11)**

Nous nous assurerons que l'évolution des dépenses d'exploitation (dans un contexte paramétrique d'allégement réglementaire) ne se fasse pas au détriment de l'entretien préventif et des dépenses à caractère environnemental.

Tel que mentionné plus haut, une nécessaire coordination doit exister entre la politique d'entretien préventif et la planification des investissements, puisque la première permet de réduire la seconde en ce qui a trait aux « investissements visant à gérer les risques ».

□ **LA MODIFICATION AU TEXTE DES CONDITIONS ET TARIFS (B-0089, GAZ METRO-12, DOC. 1, SECTION 3.1.2. VOIR AUSSI SECTION 3.5.1).**

Gaz Métro propose de retirer son option d'un nombre maximal de jours pour répondre à des enjeux opérationnels du réseau de distribution, option qu'elle avait mise en place (et que la Régie avait approuvé) dans le cadre de sa stratégie visant à éviter des besoins d'investissements supplémentaires en Estrie. Aujourd'hui Gaz Métro affirme ne plus avoir besoin de cette marge de manœuvre et désire donc retirer cette option du texte des Conditions et tarifs.

Nous ne sommes pas convaincus qu'il soit sage de retirer de façon permanente cette option, laquelle pourrait toujours être utile à Gaz Métro en cas de nouvelle situation imprévue de tels besoins opérationnels.

\* \* \*

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.  
Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse.